



FRANCAIS.ES
DANS LE MONDE

« UNE CHANCE POUR LA FRANCE »

Segolene Royal

DOCUMENT DE TRAVAIL

VIVRE À L'ÉTRANGER ET EN SÉCURITÉ

Etat des lieux

La très grande majorité des Français de l'étranger résident en Europe et en Amérique du Nord. 70% d'entre eux sont répartis dans 6 pays : Suisse, États-Unis, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne et Canada. Le contexte sécuritaire y est à peu de choses près similaire à celui que nous connaissons en France.

En cas de crise, toutefois, l'éloignement rend la gestion du quotidien plus complexe : la pandémie de COVID continue ainsi de frapper doublement les Français de l'étranger, avec plus d'incertitude et de contraintes sur les déplacements et des périodes d'éloignement plus longues.

Ailleurs, la situation s'est nettement dégradée au cours de la décennie écoulée, qu'il s'agisse du Maghreb, du Moyen-Orient ou de l'Afrique de l'Ouest. Pour les quelques 500 000 Français présents dans ces zones jaunes ou oranges selon la classification établie par le Centre de crise du Quai d'Orsay, il leur a fallu apprendre à vivre avec le risque, qu'il soit sanitaire, sécuritaire ou politique. Notre engagement diplomatique et militaire au Sahel et au Levant expose davantage également notre communauté, qu'il s'agisse des personnes ou des entreprises. Les Français présents dans ces zones sont ainsi contraints d'exercer une vigilance permanente.

Cette dégradation nette des conditions sécuritaires s'est traduite par une légère baisse de notre communauté dans cette zone. Pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre choix, le plus souvent des Français binationaux, les attentes sont donc très fortes vis-à-vis de l'Etat et de leurs représentants sur place, d'autant plus qu'ils ne disposent pas des garanties données aux expatriés par leurs employeurs et qu'ils partagent au quotidien les difficultés des nationaux : que ce soit pour trouver un emploi, se faire soigner ou scolariser leurs enfants.

Il faut relever enfin un changement profond dans la structure même de l'expatriation française, qui n'est pas sans conséquence sur les risques auxquels peuvent être exposés nos compatriotes. Les candidats au départ sont de plus en plus nombreux en dehors des cadres traditionnels de l'expatriation (un contrat de travail, une mission...), ce qui s'est traduit par un quasi doublement des départs vers l'étranger (160 000 en 2006, contre 270 000 en 2018). Parmi ces Français « hors contrat » on trouve des jeunes bien sûr, mais aussi des retraités qui espèrent mieux vivre ailleurs, des personnes à la recherche d'emploi. Plus difficiles à suivre, ces Français sont également plus vulnérables.

Le dispositif existant

Pour tous, les autorités françaises offrent une très large protection consulaire. En cas de crise majeure, la France fait partie des rares pays à être en capacité de mettre en sécurité et de rapatrier ses ressortissants.

Pour assurer au mieux la sécurité des Français de l'étranger, notre pays a mis en place un dispositif de suivi et d'information, principalement via les consulats à travers l'inscription au registre des Français établis hors de France, et pour les Français de passage via l'inscription sur le site Ariane.

Le centre de crise et de soutien, basé à Paris au Quai d'Orsay, assure une veille 24/24, met à jour quotidiennement ses recommandations, les fameux conseils aux voyageurs (qui sont repris par nombre de pays européens) et coordonne l'action de l'Etat dans la gestion des crises à l'étranger. Témoin de la dégradation forte des conditions de sécurité dans nombre de pays, jadis familiers des Français, en 2018, le site Conseils aux voyageurs a été consulté près de 6,8 millions de fois pour plus de 27 millions de pages lues, contre 17 millions en 2016 !

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?

Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez pas à nous écrire à

coordination@francaisdanslemonde.fr



FRANCAIS.ES
DANS LE MONDE

« UNE CHANCE POUR LA FRANCE »

Segolene Royal

DOCUMENT DE TRAVAIL

VIVRE À L'ÉTRANGER ET EN SÉCURITÉ

Enfin, localement, le dialogue constant entre autorités consulaires et représentants élus des Français de l'étranger permet de mailler les territoires où nous sommes présents, de préparer en amont la gestion des différents risques, mais aussi de faire remonter des situations critiques individuelles.

Propositions

Aussi robuste que soit ce dispositif, plusieurs zones d'ombres :

- Les moyens de plus en plus réduits des consulats, qui ont du mal à faire face en cas de crise ;
- Les tensions très fortes qui pèsent sur le CDCS et qui réduisent ses marges de manœuvre pour :
 - o Former en amont les personnels diplomatiques et consulaires à la gestion de risque dans les pays les plus exposés ;
 - o Envoyer des missions d'audit et de conseils régulières dans les ambassades des pays à risque ;
 - o Renouveler en permanence les moyens prépositionnés en cas de crise (biens de première nécessité, moyens de communication...)

Parmi les mesures d'urgence à recommander

- 1 Abonder le Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politiques majeurs ;
- 2 Renforcer et mieux faire connaître les mécanismes de protection civile de l'UE et prendre une initiative européenne en matière de coordination des moyens d'intervention et de gestion de crise, permettant aux Européens de bénéficier du meilleur niveau de protection (selon la règle du pays leader le mieux placé avec le plus de moyens) ;
- 3 Encourager et renforcer un dispositif de formation continue des personnels diplomatiques et consulaires et des chefs d'îlots à la gestion de risque ainsi que des exercices annuels de simulation de crise dans les pays les plus exposés ;
- 4 Impliquer systématiquement les conseillers des Français de l'étranger au sein d'un conseil consulaire spécifique aux affaires de sécurité et sanitaires afin de renforcer le dialogue avec les autorités consulaires pour préparer en amont la gestion des différents risques et faire remonter les situations critiques individuelles ;
- 5 Mettre à jour les outils de communication en cas de crise et inciter le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à avoir recours aux messageries de type Telegram ou Signal dans certains pays, au lieu du traditionnel courriel ;
- 6 Mettre en place une campagne annuelle d'actualisation des coordonnées sur le Registre des Français inscrits hors de France, qui pourrait être menée par les postes consulaires en lien avec la DFAE.

Vous souhaitez contribuer à ce texte ?

Pour enrichir ou formuler de nouvelles propositions, n'hésitez-pas à nous écrire à coordination@francaisdanslemonde.fr